

La coopération universitaire de la France et de l'Allemagne envers la Tunisie

Sebastian Hempel et Mathieu Rousselin¹

Introduction

Les mouvements sociaux qui ont traversé le monde arabe ont été à l'origine de changements spectaculaires symbolisés par la chute de dirigeants politiques honnis en Tunisie, en Égypte et en Libye. Ces « révolutions de jasmin » doivent néanmoins encore produire leurs effets sur toute une série de politiques publiques sectorielles si elles veulent parvenir à changer la vie quotidienne des peuples nouvellement libérés. À cet égard, le secteur de l'enseignement supérieur représente un enjeu crucial : en Tunisie par exemple, la persistance d'un chômage de masse parmi les jeunes diplômés a joué un rôle prépondérant dans le déclenchement des mouvements sociaux ; dans le même temps, la démocratie tunisienne sera jugée sur sa capacité à résoudre, entre autres, le problème lancinant de l'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés. La Tunisie offre donc une excellente étude de cas pour mesurer le rôle que peuvent jouer la France et l'Allemagne dans le processus de consolidation démocratique en apportant leur expertise dans le secteur de la coopération universitaire et scientifique. Après un bref portrait du secteur de l'enseignement supérieur tunisien, nous retracerons l'évolution de la coopération technique française et allemande avant et après la chute du régime de Ben Ali. Enfin, nous examinerons ce que la coopération universitaire envers la Tunisie

¹ Sebastian Hempel est chef du bureau Maroc/Algérie de la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté. Mathieu Rousselin est doctorant en sciences politiques à l'Université de St. Gall (Suisse). Le texte n'engage que ses auteurs.

nous enseigne sur la pratique quotidienne du « couple » franco-allemand.

Les insuffisances du système universitaire tunisien

Plusieurs études² ont mis en exergue les bons résultats de l'enseignement supérieur tunisien par rapport aux autres pays en Afrique du Nord. Avec environ 400 000 étudiants (soit un quasi-quadruplement en 15 ans) dont une majorité de jeunes femmes, le taux d'inscription au supérieur est l'un des plus élevés de la région et représente 36% des Tunisiens âgés de 20 à 24 ans. L'enseignement supérieur est dans son immense majorité public et gratuit, les universités privées n'attirant qu'environ 1% des étudiants. Des formations courtes axées sur le marché du travail ont été mises en place par les Instituts Supérieurs des Études Technologiques. La Tunisie a également entrepris un certain nombre de réformes structurelles en ligne avec les préconisations de l'OCDE et du processus de Bologne, notamment l'octroi d'une autonomie accrue aux universités et, à partir de 2006, la mise en place du système Licence-Master-Doctorat (LMD).

Malgré ces bons chiffres, les perspectives professionnelles des jeunes diplômés tunisiens sont préoccupantes. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur a été insuffisamment accompagnée par des réformes visant à améliorer la qualité de l'enseignement délivré et la professionnalisation des cursus. En conséquence, le placement des jeunes diplômés du supérieur a baissé ces dernières années, créant une situation où près de la moitié (42%) des chômeurs tunisiens sont diplômés du supérieur, soit 5 à 10 points de plus qu'en Algérie ou au Maroc. En conséquence, la Tunisie est l'un des pays avec le plus fort taux d'expatriation, notamment vers la France. Bien que n'étant pas le seul apanage des diplômés du supérieur (qui ne représentent que 15% des émigrants), la Tunisie perd tout de même chaque année environ 12% de ses diplômés. Les diplômés-chômeurs qui ne veulent ou ne peuvent émigrer constituent une catégorie sociologique à la fois nombreuse et importante sur le plan symbolique, qui a largement pris part au déclenchement et à la conduite du mouvement social.

² Voir par exemple le rapport de la Banque Mondiale *The Road Not Traveled – Education Reform in the Middle East and North Africa*, MENA Development Report, 2008, disponible en ligne sur le site de la Banque Mondiale : http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resources/EDU_Flagship_Full_ENG.pdf

La coopération universitaire bilatérale envers la Tunisie

Pour des raisons historiques, linguistiques et culturelles, le Maghreb est traditionnellement un axe privilégié de la politique étrangère française. Avec 9000 jeunes Tunisiens étudiant en France (contre 1781 en Allemagne pourtant deuxième destination académique de prédilection des Tunisiens³), la coopération universitaire franco-tunisienne est dense et n'a été que faiblement impactée par les récents mouvements sociaux. Côté allemand, le niveau d'engagement est historiquement plus faible, la Tunisie n'ayant jamais été une priorité de politique étrangère. Le Printemps arabe a néanmoins produit ses effets en poussant l'Allemagne à proposer dès février 2011 un ambitieux « partenariat pour la transformation » centré sur la démocratisation et le développement économique et mentionnant explicitement le renforcement de la coopération universitaire⁴.

Sur le plan des structures, la coopération universitaire franco-tunisienne est largement centralisée et coordonnée par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Tunis. L'engagement français représente avec trois millions d'euros par an le premier budget de la coopération culturelle. L'Agence Française pour le Développement (AFD) dispose également d'un bureau à Tunis et y mène un important projet dans le secteur de la formation professionnelle et de l'emploi, pour un montant total de 73 millions d'euros depuis 1997. La coopération décentralisée est bien plus faible et se limite à l'attribution de bourses par certaines collectivités locales (régions, départements, villes). Les priorités de la coopération universitaire sont triples : la mise en place de partenariats structurants au niveau des académies (sur le modèle de la convention Versailles-Grand Tunis) et au niveau des établissements universitaires, avec la possibilité d'octroi de double-diplômes à l'image de celui existant entre l'École Nationale d'Ingénieurs de Tunis et l'École Nationale Supérieure des Techniques Avancées à Paris; le soutien à la formation supérieure professionnalisante; et enfin la délocalisation d'établissements français sur le modèle de l'Institut Tunis-Dauphine.

La coopération universitaire allemande est structurellement plus décentralisée et associe fréquemment des organisations financées par le gouvernement central mais formellement indépendantes. L'un

³ Ces chiffres sont disponibles en ligne sur le site de l'ambassade de France en Tunisie : <http://www.ambassadefrance-tn.org/spip.php?article300>

⁴ Une présentation succincte de ce partenariat pour la transformation peut être trouvée sur le site du Ministère allemand des Affaires étrangères: http://www.auswaertiges-amt.de/DE/Aussenpolitik/Laender/Aktuelle_Artikel/Tunesien/110225-TP-node.html

des acteurs-clés est le puissant service des échanges académiques (DAAD). Depuis 1981, le DAAD offre des bourses notamment dans le domaine des sciences techniques comme l'ingénierie et l'informatique et finance des séminaires et des postes de professeurs. Ces mesures devraient se doubler d'une plus grande coopération dans le secteur des sciences sociales, qui sont traditionnellement le parent pauvre des systèmes d'éducation dans le monde arabe. À ce jour, les questions de coopération universitaire ne sont pas encore une priorité de travail des fondations politiques allemandes actives en Tunisie. Cette situation pourrait toutefois évoluer dans la mesure où les fondations pourraient profiter des nouveaux financements mis en place pour développer leurs activités dans ce secteur.

Pourquoi n'existe-t-il pas de coopération universitaire franco-allemande envers la Tunisie ?

Au-delà des discours convenus dans les hautes sphères des deux États sur le « couple franco-allemand », le cas tunisien témoigne de l'absence de concertation franco-allemande au niveau de la coopération technique, laquelle demeure en réalité presque exclusivement bilatérale. Le caractère principalement national des réactions à la chute de Ben Ali s'explique bien sûr par le rôle différent que jouent historiquement les pays du Maghreb dans les politiques étrangères des deux pays mais également par des considérations de proximité géographique, culturelle et linguistique. L'examen de la liste des projets TEMPUS menés en Tunisie⁵ révèle par exemple qu'il existe déjà des formes de coopération multilatérale entre la Tunisie et plusieurs pays européens, principalement les pays méditerranéens (France, Espagne et Italie) et francophones (Belgique), cependant l'Allemagne n'est pas partie à ces initiatives. En outre, la coopération franco-allemande en matière universitaire est rendue difficile par l'existence de cultures administratives différentes : une coopération fortement centralisée et coordonnée par les services de l'ambassade côté français; une structure décentralisée associant une pluralité d'acteurs financés par l'État mais formellement indépendants côté allemand. De surcroît, les échanges transversaux entre services spécialisés des ambassades française et allemande à Tunis sont presque inexistantes, les personnes en charge du dossier ne se connaissent pas et n'ont d'ailleurs jamais véritablement travaillé ensemble. Bien que célébrée au sommet de la pyramide de l'État, l'idée du moteur franco-allemand semble ainsi éprouver des

⁵ Cette liste est disponible en ligne sur le site du Ministère tunisien de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique : http://www.mes.tn/tempus/tempus2009/projets_tunisiens.pdf

difficultés à se diffuser à travers les échelons de l'appareil administratif des deux pays.

Pour autant, il serait illusoire d'espérer une entente franco-allemande étroite dans tous les secteurs de la coopération universitaire. Par exemple, il est finalement assez légitime que les universités françaises et allemandes se livrent à une âpre lutte d'influence afin d'attirer les meilleurs étudiants tunisiens ou encore afin d'établir des doubles-diplômes ou des partenariats avec les universités les plus réputées. L'absence de coopération dans ces domaines est rationnelle dans la mesure où les universités françaises et allemandes (qui sont d'ailleurs également en compétition entre elles à l'intérieur de chaque pays) se meuvent dans un environnement très compétitif. En revanche, l'argument de la rationalité économique ne saurait être invoqué pour rendre compte de l'absence de coopération franco-allemande et européenne dans les missions de conseil et d'expertise technique auprès des autorités tunisiennes.

Recommandations

Sur la base de notre analyse de la coopération bilatérale de la France et de l'Allemagne envers la Tunisie dans le domaine de l'enseignement supérieur, deux recommandations principales peuvent être formulées.

Premièrement, étant donné le déficit d'information et l'absence de contacts personnels entre services français et allemand, il pourrait être judicieux de développer une coopération trilatérale avec la Tunisie à partir de structures franco-allemandes existantes, telle l'Université Franco-Allemande, qui possède déjà une expérience en matière de programmes universitaires trilatéraux envers la Russie ou la Pologne. De surcroît, une extension de certains programmes universitaires existants, tel que le programme d'échanges ERASMUS, à la Tunisie et aux autres pays de l'espace méditerranéen serait particulièrement bienvenue.

Deuxièmement, il serait utile d'identifier les domaines dans lesquels la coopération présente, pour les États, un avantage rationnel sur les stratégies de compétition ; dans ces domaines, il est tout-à-fait possible de concevoir une coopération technique multilatérale regroupant la France, l'Allemagne ainsi que tout autre État-membre de l'UE disposant d'une expertise sectorielle particulière. Une telle coopération, coordonnée par la Commission européenne, présenterait d'évidents avantages tant pour les pays européens (partage des coûts et de la charge de travail) que pour les pays récipiendaires de l'aide européenne, qui auraient accès en une fois à l'ensemble de l'expérience européenne sur un sujet donné plutôt que de devoir combiner une série d'expériences nationales souvent redondantes. Dans le cas de la coopération universitaire envers la Tunisie, le passage à une stratégie de coopération serait possible et même souhaitable en ce qui concerne les missions de conseil des

autorités tunisiennes sur des réformes communes à la France et à l'Allemagne, telle que par exemple la mise en place de la réforme LMD ou encore la professionnalisation accrue de l'enseignement supérieur.